



Plus jamais les divisions ethniques au Burundi



Le Président de la République Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye accompagné par son Épouse Son Excellence Madame Angeline Ndayishimiye entouré par les plus hautes autorités du pays ont pris part, vendredi, le 5 janvier 2021 à Vugizo, aux cérémonies marquant le 30ème anniversaire de l'adoption de la charte de l'Unité Nationale des Burundais.

« Aussi longtemps que je suis Père de la Nation, il n'y aura plus de divisions ethniques » a annoncé le Chef de l'État burundais dans son discours, invitant toutes les hautes autorités présentes

aux cérémonies, de prendre une décision conforme à la sienne car, selon toujours le Président Ndayishimiye, «Umwera uva ibukuru ugakwirahose» proverbe kirundi qui montre la plus grande responsabilité des hautes autorités.

Le Numéro Un Burundais a fait savoir que beaucoup de personnes célèbrent ladite fête de l'Unité sans savoir d'où est venue son adoption. La preuve en est que, après son adoption par le référendum, quelques mois après, il y a eu des massacres inter ethniques, a dit le Président.

Dans ce numéro:

page

Plus jamais les divisions ethniques au Burundi

1

Le Président Ndayishimiye appelle à la multiplication des industries de transformation des produits locaux

3

La Première Dame du Burundi lance officiellement le concours miss Burundi édition 2021

4

Ruyigi: le Président du Sénat appelle la population de Gisuru à bien gérer la production agricole

5

Tenue de la 34^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et des Gouvernements de l'Union Africaine et de la 38^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA

5

Communiqué de Presse no 12 de la réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 03 Février 2021

6

Il leur a raconté pour illustration, l'histoire biblique dans le livre des Rois: le règne et la chute du roi Salomon, une histoire qui a marqué beaucoup d'attention. Si le règne de David est resté inachevé c'est parce qu'il a échoué, son fils Roboam est proclamé Roi d'Israël par l'assemblée du peuple. Profitant de la situation, cette assemblée exigea un allègement des charges que Roboam refusa de manière brutale.

La Charte de l'Unité Nationale adoptée par référendum le 5 février 1991 a été l'aboutissement d'un long processus de consultation populaire après la crise de Ntega-Marangara a rappelé le Président de la République. Il a en outre exprimé sa fierté pour une raison: «Il est aujourd'hui facile d'obéir et de vivre la Charte de l'Unité Nationale car la démocratie est une réalité»

Le public a marqué la présence des anciens Chefs d'État, Son Excellence Monsieur Sylvestre Ntibantunganya et Son Excellence Monsieur Domitien Ndayizeye, différentes institutions étatiques, les hauts gradés de l'armée et de la police ainsi que le Corps Diplomatique, et Consulaire accrédité à Bujumbura.

Après le dépôt des gerbes de fleurs par le Président de la République et le Corps Diplomatique et Consulaire, l'hymne national a retenti et les cérémonies ont été agrémentées par les tambourinaires et les danses traditionnelles. L'hymne de la Charte de l'Unité Nationale a retenti pour marquer la fin des cérémonies.

(www.presidence.gov.bi)

Le Président Evariste Ndayishimiye s'engage à rapatrier tout réfugié burundais dans son pays



Au moment où le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye recevait, ce mardi 2 février 2021, en audience tour à tour les représentants de la HCR et du PAM, il a exprimé son engagement à rapatrier tout Burundais qui le désire.

Ces organismes internationaux ont promis de lui emboîter le pas dans le but de voir très bientôt un Burundi stable dans tous les secteurs.

» Nous avons déjà facilité le rapatriement d'environ 125000 Burundais avec l'année 2020, mais nous comptons le faire pour près de 150.000 en cette année 2021", a dit le Représentant du HCR, Monsieur Abdul Karim GHOU, spécifiant que les autorités de la sous-région devraient s'impliquer davantage dans ce rapatriement

qui se fait dans le contexte de la Covid-19.

Le Représentant du Programme Alimentaire Mondial Monsieur TAAL HOUSAINOU, quant à lui, a exprimé son engagement à combattre la malnutrition au Burundi en appuyant par des cantines scolaires à l'école primaire et dans les structures sanitaires.

Dans son combat pour la sécurité alimentaire, le Président de la République prône l'augmentation de la production et la bonne conservation des récoltes qui pourront être achetées et utilisées par l'Etat ou d'autres organismes internationaux comme le PAM qui pourrait en avoir besoin au pays, comme ailleurs.

(www.presidence.gov.bi)

Le Président Ndayishimiye appelle à la multiplication des industries de transformation des produits locaux



Le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye en compagnie de la Première Dame Son Excellence Angeline Ndayishimiye, a procédé, dans l'après-midi du mardi 2 février 2021, au lancement de la récolte du maïs dans un champ appartenant aux coopératives VASO de la Mairie de Bujumbura.

Satisfait que la récolte a été bonne dans ce champ de 56 hectares qui a produit plus de 200 tonnes de maïs, le Numéro Un Burundais a lancé un appel

vibrant aux hommes d'affaires Burundais de chercher les marchés d'écoulement à l'étranger mais aussi et surtout de multiplier les industries de transformation des aliments locaux dans l'optique de bien gérer la récolte qui devient de plus en plus abondante dans le pays.

Le Chef de l'Etat qui se réjouit que la plupart des Burundais ne font plus une agriculture de subsistance, il a exhorté la population à promouvoir la consommation des produits locaux, "étant donné qu'ils sont très nutritifs comparés à certains produits importés de l'étranger", a-t-il souligné.

Le Président de la République a également exprimé sa satisfaction que la population Burundaise, en s'investissant dans l'agriculture avec certaines hautes autorités du pays qui ont pris les devants, apporte une pierre à l'édifice dans la mise en application du programme du Gouvernement de donner à manger à chaque bouche et de l'argent à chaque poche.

Signalons que le Représentant du PAM au Burundi, Monsieur TAAL Housainou s'était joint au Couple Présidentiel afin de donner un coup de main à cette activité comme l'a fait la Princesse de Jordanie Sarah Zeid au moment du semis alors qu'elle effectuait une visite au Burundi au mois d'octobre 2020.

(www.presidence.gov.bi)

La Côte d'Ivoire et le Nigeria prêts à soutenir le Burundi dans son développement



Le Président de la République Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a reçu, mercredi le 03 02 2021, en audience deux envoyés spéciaux de ses homologues Nigérian Mohammed Buhari et Ivoirien Alassane Wattara.

S'adressant à la presse, l'Ambassadeur Joe Keshi a confirmé que le message comprenait globalement le souci de Son Excellence Mohammed Buhari de renforcer les relations bilatérales déjà existantes entre son pays et le Burundi, particulièrement dans le secteur de l'éducation, la technologie de l'information et l'exploitation des hydrocarbures qui seraient dans nos lacs.

L'Ambassadeur Paulin Claude Danho de la République de la Côte d'Ivoire a, lui aussi, exprimé le souhait de Son Président Alassane Wattara de voir les deux pays revitaliser leurs relations. Selon l'ambassadeur Paulin Claude Danho le grand combat mené par le Président de la République et les différentes institutions du Burundi dans la lutte contre la pandémie du

Covid-19 constitue une grande inspiration pour la Côte d'Ivoire.

Signalons que le Président de la République Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a été invité par les deux Chefs d'Etats pour analyser ensemble ce qui mérite d'être fait en termes de renforcement de la coopération bilatérale. (www.presidence.gov.bi)

La Première Dame du Burundi lance officiellement le concours miss Burundi édition 2021



La Première Dame du Burundi Son Excellence Madame Angeline Ndayishimiye, Présidente de l'OPDAD (Organisation des Premières Dames d'Afrique pour le Développement) en collaboration avec le Ministère en charge du tourisme et la société SS (Speed Services) a lancé officiellement mardi le 2 février 2021, un concours Miss Burundi 2021 à l'hôtel Royal Palace.

Ce concours d'élire Miss Burundi 2021 reprend cette activité après 4 ans d'interruption. La Première Dame Angeline Ndayishimiye a précisé : "Nous voulons que ce travail soit un travail d'honneur où on invite toutes les filles burundaises provenant de toutes les provinces du Burundi sans aucune discrimination et dans la transparence."

La Présidente de l'OPEDAD Madame Angeline Ndayishimiye a fait savoir qu'elle soutiendra ce concours pour qu'on puisse arriver à l'objectif principal de ce concours: célébrer la beauté, l'intelligence, la culture, l'unité et la diversité culturelle du Burundi. Son Excellence Madame Angeline Ndayishimiye appelle les représentants dans différentes Universités publiques et privées à sensibiliser pour répondre massivement à cet appel.

Elle a précisé que la fille qui sera couronnée sera une fille modèle de caractère, celle qui va représenter le

Burundi même à l'étranger lors de différentes émissions.

Le Ministre du Commerce de l'Industrie et du Tourisme Honorable Immaculée NDABANEZE a interpellé le comité d'organisation de travailler dans la transparence, d'élire une fille modèle, sage et intelligente qui sera l'ambassadrice du Burundi à l'étranger.

Le chargé de la communication au concours miss Burundi 2021 Madame Dacia Munezero a indiqué que ce concours va se dérouler sur une période de 3 mois après le lancement de cette activité. Le 2 février de cette année a débuté les inscriptions sur le site web, du 1^{er} au 5 mars (casting régional dans les provinces de Makamba, Gitega, Ngozi et Bujumbura). Le 9 mars, un casting national et le 20 mars demi-finale. Du 05 au 10 avril 2021, un camp de préparation physique et morale et le 10 avril le jour de la grande finale miss Burundi édition 2021 a poursuivi Dacia Munezero.

Madame Dacia Munezero a fait savoir que la candidate qui sera couronnée dans ce concours miss Burundi édition 2021, recevra une voiture neuve, un salaire mensuel et des frais d'études à n'importe quel Université publique ou Privée du Burundi.

Les conditions exigées pour être miss Burundi 2021, sont entre autres : être de sexe féminin, de nationalité burundaise, d'âge comprise entre 18 et 25, une taille d'au moins 1,65 m, être célibataire, avoir un casier judiciaire vierge, avoir un diplôme d'humanités générales au minimum et le poids de 65 kg au maximum.

(source: www.presidence.gov.bi)

Ruyigi: le Président du Sénat appelle la population de Gisuru à bien gérer la production agricole



Le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel SINZOHAGERA en compagnie de son épouse, s'est joint le dimanche 31 janvier 2021, aux chrétiens de l'Eglise Méthodiste Unie de Murehe dans la commune Gisuru de la province Ruyigi dans la prière dominicale.

Dans son message de salutation, le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a d'abord souhaité les meilleurs vœux du nouvel an à tous les chrétiens de Murehe. Le Président du Sénat a remercié le Seigneur pour la bonne production agricole pour

cette saison. Il a alors demandé à la population de bien gérer cette production en évitant de la gaspiller. Il a invité la population de Gisuru à travailler en coopératives pour arriver au développement effectif.

Le Président du Sénat a ensuite sensibilisé la population à combattre le concubinage et le vagabondage sexuel, sources de malédictions et d'insécurité dans le pays. Il a exhorté aussi la population à observer les mesures barrières contre la covid-19.

Le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a aussi appelé les chrétiens de l'Eglise Méthodiste Unie de Murehe de la commune Gisuru à éviter et à lutter contre la fraude, la corruption et à payer les taxes et impôts

A cette occasion, les chrétiens de la Paroisse Murehe ont offert au Président du Sénat une enveloppe représentant une génisse dénommée "Mucowera" en guise de remerciement pour son attachement à cette Paroisse.

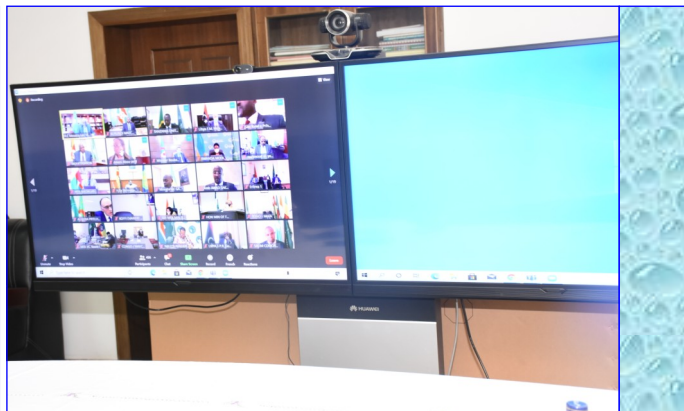
Ont pris part en cette prière, le deuxième Vice-Président du Sénat, les parlementaires élus dans la circonscription de Ruyigi, les cadres du Sénat ainsi que les administratifs de la province de Ruyigi.

(source: www.rtnb.bi)

Tenue de la 34^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et des Gouvernements de l'Union Africaine et de la 38^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA



Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, SE Ambassadeur Albert Shingiro a participé, en tant que membre de la délégation burundaise, à la 34^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et des Gouvernements de l'Union Africaine (UA) tenue du 6 au 7 février 2021. Cette session était précédée par la 38^{ème} Session ordinaire



naire du Conseil exécutif de l'UA tenue du 3 au 4 février 2021.

Parmi les points à l'ordre du jour il ya eu présentation du rapport intérimaire sur la réforme institutionnelle de l'UA présenté par SEM Paul KAGAME président de la République du Rwanda ; présentation du Rapport sur la riposte de la Pandémie Covid-19 par S.E.M Cyrille Matamela Ramafoza, Président de l'Afrique du Sud et Président

sortant de l'UA ; Passation de témoin entre le Président entrant de l'UA SEM Félix Antoine Tshisekedi, Président de la République Démocratique du Congo et le Président sortant SEM Cyrille Ramafoza, Président de l'Afrique du Sud.

Au cours de cette 34^{ème} Session, les participants ont procédé à l'élection des Candidats Africains aux postes vacants de l'UA. Dans ces élections, SEM Moussa Faki Mohamed du Tchad a été réélu pour le second mandat en qualité du Président de la Commission de

l'UA et Madame Monique NSANZABAGANWA du Rwanda a été élue au poste de Vice président de l'UA.

Signalons qu'un burundais du nom de Monsieur Jean Claude Bizimana a été élu membre du Conseil Consultatif Anti Corruption de l'UA. D'autres personnalités en provenance du Nigéria, de la Zambie, de l'Angola et de l'Egypte ont aussi été élus commissaires aux différents départements. (Rédaction-MAECD)

Honorable Réverien Ndikuriyo élu nouveau Secrétaire Général du parti au pouvoir



L'Honorable Réverien Ndikuriyo a été élu dimanche, le 24 janvier 2021, Secrétaire Général du parti CNDD-FDD par les Bagumyabanga réunis en congrès extraordinaire dans la province de Gitega. Honorable Réverien Ndikuriyo remplace S.E Evariste Ndayishimiye actuel Président de la République du Burundi, à la tête du CNDD-FDD. Ce congrès extraordinaire a eu lieu après une prière d'action de grâce organisée par le parti au pouvoir dans la même province.

Après son élection, le nouveau Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Honorable Réverien Ndikuriyo, a remercié les Bagumyabanga qui ont placé leur confiance en lui. Il a réitéré son engagement à faire de son mieux pour bâtir le parti CNDD-FDD, promettant d'être un bon berger qui rassemblera tous les Bagumyabanga. Il a saisi cette occasion pour inviter les

fidèles du CNDD-FDD à bien collaborer, en travaillant ensemble pour arriver au développement effectif du pays.

Prenant la parole, le Président de la République et Président du Comité des sages au sein du CNDD-FDD S.E Evariste Ndayishimiye, a vivement félicité le nouveau Secrétaire Général du parti CNDD-FDD en lui souhaitant pleins succès dans ses nouvelles fonctions qu'il a qualifiées d'assez difficiles. Il a rassuré les Bagumyabanga que l'Honorable Réverien Ndikuriyo est un homme sage qui aime travailler. Il a demandé le soutien et la collaboration de tous les Bagumyabanga pour que le Parti au pouvoir puisse continuer d'aller toujours de l'avant.

Il a eu l'occasion de prodiguer des conseils surtout aux autorités du pays, leur demandant de renoncer à la malversation économique qui s'observe dans pas mal d'institutions publiques et de combattre avec énergie toute forme de corruption. Le Chef de l'Etat a également demandé à la population de toujours dénoncer ce qui ne va pas à travers les boîtes des suggestions.

A cette même occasion, l'Honorable Lazare MVUYEKURE a été élu nouveau Secrétaire national chargé du développement en remplacement de l'Honorable Emmanuel Sinzohagera, actuel Président du Sénat burundais. (source: www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°12 DE LA REUNION DU
CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 03 FEVRIER 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 03 février 2021, à Bujumbura, sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Avant de commencer les travaux proprement dits, Son Excellence Monsieur le Président de la République a d'abord exprimé sa satisfaction pour le travail que le Gouvernement a effectué l'année écoulée. Il n'a pas douté que le congé gouvernemental a permis aux membres du Gouvernement de bien évaluer ce qu'ils ont accompli, et qu'ils commencent l'année avec plus d'énergie afin que les résultats soient encore meilleurs.

Après avoir présenté l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a invité le Premier Ministre à faire la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le vendredi 29 janvier 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Plafonds d'engagement des dépenses du troisième trimestre 2020/2021**, présentés par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Les plafonds d'engagement des dépenses sont soumis à des règlements prescrits dans certains textes, notamment le décret sur la gouvernance budgétaire, le décret portant règlement général de gestion des budgets publics, etc...

Ils se conforment aussi à la loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'Exercice 2020/2021 qui introduit en son article

38, l'élaboration des plafonds d'engagement trimestriels des dépenses qui doivent être validés par le Conseil des Ministres.

Ces engagements se font en fonction des encaissements et constituent de ce fait un outil indispensable de régulation des dépenses. Ils sont conformes au plan de trésorerie de l'Etat, concernent toutes les dépenses de l'Etat, sauf celles qui ont un caractère obligatoire et incompressible, comme les dépenses de salaires et de la dette.

Ainsi, au cours de la gestion budgétaire 2020/2021, le rythme des engagements sera fonction du rythme d'encaissement des recettes.

Après analyse de ces plafonds d'engagement des dépenses pour le troisième trimestre 2020/2021, le Conseil des Ministres les a adoptés avec entre autre recommandation d'accélérer le processus de passation des marchés au cours de ce troisième trimestre afin de faciliter leur paiement au cours de cet exercice.

Le Conseil des Ministres a également demandé que dans la préparation du budget annuel de l'Etat, il sera d'abord question d'analyser les activités à réaliser avant de voter le budget y relatif. Il a été demandé aux membres du Gouvernement de se préparer à temps.

2. Note justificative à la révision de la Convention d'octroi des avantages fiscaux à la société MODERN DAIRY BURUNDI dans le cadre du Code des Investissements entre l'Etat du Burundi représenté par trois ministères respectivement celui en charge des finances, celui en charge de l'élevage et celui en charge du commerce, présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

En date du 29 juillet 2020, le Conseil des Ministres a analysé et adopté les projets de conventions relatives à l'octroi des avantages fiscaux dans le cadre du Code des Investissements aux sociétés METALUSA, LIFE WAY COMPANY ET MODERN DAIRY BURUNDI. Il avait été recommandé que les trois conventions soient harmonisées au niveau des avantages à octroyer à ces sociétés.

Il a été cependant constaté qu'une erreur s'est glissée dans la convention avec la société MODERN DAIRY BURUNDI car elle a bénéficié de deux avantages en plus à savoir l'exonération de l'impôt sur le revenu pendant 10 ans et l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur les ventes pendant dix ans.

L'objet de la Note est de demander d'approuver la révision de la Convention relative à l'octroi des avantages fiscaux dans le cadre du Code des investissements à la société MODERN DAIRY BURUNDI afin de rester dans la

logique d'harmonisation des avantages fiscaux pour les trois sociétés et ainsi les traiter de façon équitable.

A l'issue de l'analyse, la proposition de la Note a été adoptée.

3. Projet de Programme national de reconversion professionnelle des mandataires publics/politiques et des fonctionnaires (période 2021-2025), présentée par la Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi

Ce programme de reconversion vise la capitalisation des compétences des mandataires publics/ politiques et des fonctionnaires de l'Etat pour contribuer au développement du pays et à la réduction du chômage des jeunes par la création de petites et moyennes entreprises.

Il vise à les inciter à partir plus tôt à la retraite afin d'exercer de nouveaux métiers de leur choix.

En effet, les statistiques montrent que 75% des mandataires politiques et autres fonctionnaires de l'Etat encore en âge d'activité à la fin de leur mandat préfèrent demander la réintégration à la fonction publique au lieu de trouver d'autres alternatives d'insertion par la création de leurs propres projets.

C'est pour cette raison que le ministère en charge de la fonction publique propose des programmes d'insertion par la reconversion socioprofessionnelle pour toute personne qui veut entreprendre dans de nouveaux projets.

Au cours des échanges, les membres du Conseil ont apprécié ce programme mais ont constaté que sa mise en œuvre doit être profondément réfléchie.

Le Conseil des Ministres a alors demandé à la Primature de mener une étude sur la faisabilité de programme en prenant en compte la diversité des groupes cibles. Mais d'ores et déjà, certaines activités peuvent être réalisées notamment la sensibilisation des mandataires publics et politiques ainsi que les fonctionnaires d'Etat sur, par exemple, l'intérêt de la souscription à la pension complémentaire.

4. Feuille de route pour la mise en œuvre du recensement général digitalisé des fonctionnaires, cadres et agents des ministères et institutions de l'Etat, présentée par la Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi

En date du 13 novembre 2020, le Conseil des Ministres a analysé une Note sur le rapport d'étape du recensement digitalisé des fonctionnaires, cadres et agents des ministères et institutions de l'Etat. Ce recensement a pour objectif global de maîtriser et bien gérer les ressources humaines de l'Etat.

La note indiquait l'état d'avancement du recensement, les difficultés rencontrées ainsi que les perspectives d'avenir.

Le Conseil a apprécié le travail qui a été réalisé et a formulé entre autre recommandations, l'élaboration d'une proposition de mise en œuvre des perspectives d'avenir.

C'est dans ce cadre que cette feuille de route pour la mise en œuvre du recensement général digitalisé des fonctionnaires, cadres et agents des ministères et institutions de l'Etat a été préparée.

Comme entre autres activités proposées, il s'agit du renforcement des capacités en gestion des ressources humaines, la formation d'acculturation au numérique, la mise en place d'un système d'information des ressources humaines, la mise en place d'un centre de données du Gouvernement ainsi que l'extension du recensement aux sociétés mixtes et du secteur privé.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a apprécié la proposition de la feuille de route mais a recommandé que le travail du Ministère soit circonstrit au niveau du recensement des fonctionnaires, cadres et agents des ministères et institutions de l'Etat.

Le travail qui devrait suivre au niveau des ministères est d'aligner les cahiers des charges depuis le cabinet du ministre jusqu'au niveau des services et affecter les fonctionnaires selon les compétences.

L'aspect en rapport avec la mise en place et la gestion d'un centre de données du gouvernement est à gérer au niveau du ministère en charge des technologies de l'Information pour éviter des duplications.

Mais en attendant la mise en place de ce centre, les données peuvent être conservées dans des structures qui ont des serveurs de grandes capacités et sécurisés comme le Ministère en charge des Finances, la BRB et l'OBR.

Compte tenu de l'importance et de la sensibilité des données recueillies dans ce recensement, le Conseil a recommandé que la collaboration entre l'Etat et la société MEDIABOX qui a appuyé techniquement le recensement soit cadré dans un format officiel afin que chaque partie connaisse ses obligations.

5. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

Ce projet est proposé afin de se conformer au décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant missions organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique qui a combiné les missions de trois anciens ministères à savoir :

- Le Ministère de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local
- Le Ministère de la Décentralisation et de la Réforme Institutionnelle
- Le Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes

Ce projet vient abroger le décret n°100/089 du 05 juin 2019 portant organisation, missions et fonctionnement de l'Inspection Générale de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes devenu obsolète du fait de la fusion de ces trois ministères

A l'issue de l'analyse de ce projet, le Conseil des Ministres l'a adopté moyennant quelques corrections.

6. Projet de décret portant réorganisation du Fonds National d'Investissement Communal, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

Le Fonds National d'investissement Communal est régi par le décret n°100/270 du 22 novembre 2013 tandis que le Fonds de Microcrédit Rural est régi par le décret n°100/158 du 23 septembre 2008.

A la suite des élections de 2020, le Gouvernement a changé certaines orientations des institutions, conduisant à en réduire le nombre en fusionnant aussi bien certains ministères que certaines autres structures.

C'est dans ce cadre que l'actuel Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a fusionné trois Ministères.

Le décret n°100/082 du 12 octobre 2020 qui organise le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique cite entre autres structures sous la tutelle du Ministère, le Fonds National d'Investissement Communal.

Afin de rendre efficaces les services offerts à la population par le Fonds de Microcrédit Rural, ses missions ont été combinées avec celles du Fonds National d'Investissement Communal.

Ce projet vient concrétiser cette fusion.

Après échange et débat, le Conseil des Ministères a constaté que les missions du Fonds National d'Investissement Communal et celles du Fonds de Microcrédit Rural ne peuvent pas être fusionnées du fait que le Fonds National d'Investissement Communal assure le suivi des financements du Gouvernement au niveau local tandis que le Fonds de Microcrédit Rural octroie des crédits moyennant intérêt.

Il a alors été recommandé que le Fonds National d'Investissement Communal reste avec ses missions et les exécute telles qu'initialement conçues et que le Fonds de Microcrédit Rural garde lui aussi ses missions.

Mais comme le Ministère de tutelle du Fonds de Microcrédit Rural n'existe plus, il s'impose de revoir le décret qui l'organise en précisant qu'il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

7. Contrat de partenariat public privé et d'achat d'électricité pour l'aménagement et l'exploitation de la centrale hydroélectrique au fil d'eau sur la rivière Mpanda d'une capacité de 10,2 MW , présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines

Le projet de construction de la centrale hydroélectrique de Mpanda a été initié et lancé par le Gouvernement du Burundi avec pour objectif d'augmenter la capacité d'énergie électrique du pays.

Les travaux se sont arrêtés en 2017 suite aux contraintes budgétaires.

Dans le souci de sauver ce projet, le Gouvernement du Burundi a cherché un partenaire privé pour la reprise de ces travaux.

C'est dans ce cadre qu'en date du 23 septembre 2020, le Conseil des Ministres avait analysé ce dossier relatif à cette centrale et avait autorisé la poursuite du Projet avec comme préalables :

- Revoir la clé de répartition pour vérifier que le contrat entre les parties est gagnant- gagnant en s'assurant que l'apport de l'Etat surtout en nature (eau, terrain, etc..) a été correctement pris en compte ;
- Que les techniciens évaluent le capital, déduisent les charges et que le bénéfice soit partagé au prorata de l'apport de chacun ;

- Prévoir les frais d'amortissement pendant tout le temps d'exploitation de la centrale ;

D'autres recommandations avaient été formulées à savoir :

- Chercher tous les contrats de sous-traitance qui ont été conclus en devises alors que la monnaie qui a cours légal est le Frbu et chercher la traçabilité de l'utilisation de ces dernières et sanctionner les fautifs conformément à la loi ;
- Faire un avenant pour les contrats qui ont été mal négociés et qui risquent de causer des pertes à l'Etat (cas des contrats entre la REGIDESO et la société INTERPETROL, etc..).
- Vérifier pourquoi la REGIDESO ne vend pas toute l'énergie disponible alors que les clients en demandent.

L'analyse de ce dossier portait sur les réponses apportées à ces préalables.

Après analyse des réponses apportées aux préoccupations qui avaient été exprimées, le Conseil des Ministres les a trouvées satisfaisantes et a adopté le projet, le promoteur ayant accepté notamment de développer des projets connexes en construisant les écoles, les centres de santé dont la convention devra préciser le nombre, et de prévoir un montant de 48.000 dollars américains par an comme fonds d'amortissement de l'infrastructure.

A cet effet, le Conseil a demandé à la REGIDESO de :

- Montrer qu'elle est capable de distribuer l'électricité à la population
- S'assurer que l'énergie disponible ou à produire ultérieurement sera distribuée
- Anticiper en mettant en place un circuit d'extension du réseau de distribution d'électricité avant la fin de la construction des barrages en cours
- S'approvisionner en compteurs d'électricité en quantité suffisante afin que toutes les demandes soient satisfaites.

S'agissant des autres recommandations transversales (contrats de sous-traitance et contrats mal négociés) qui nécessiteraient une coordination au haut niveau pour être mises en œuvre, le Conseil a recommandé au Ministère en charge de l'énergie de continuer le travail à son niveau en attendant cette coordination.

Afin de rendre efficaces les services offerts à la population par le Fonds de Microcrédit Rural, ses missions ont été combinées avec celles du Fonds National d'Investissement Communal.

Ce projet vient concrétiser cette fusion.

Après échange et débat, le Conseil des Ministères a constaté que les missions du Fonds National d'Investissement Communal et celles du Fonds de Microcrédit Rural ne peuvent pas être fusionnées du fait que le Fonds National d'Investissement Communal assure le suivi des financements du Gouvernement au niveau local tandis que le Fonds de Microcrédit Rural octroie des crédits moyennant intérêt.

Il a alors été recommandé que le Fonds National d'Investissement Communal reste avec ses missions et les exécute telles qu'initialement conçues et que le Fonds de Microcrédit Rural garde lui aussi ses missions.

Mais comme le Ministère de tutelle du Fonds de Microcrédit Rural n'existe plus, il s'impose de revoir le décret qui l'organise en précisant qu'il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

7. Contrat de partenariat public privé et d'achat d'électricité pour l'aménagement et l'exploitation de la centrale hydroélectrique au fil d'eau sur la rivière Mpanda d'une capacité de 10,2 MW , présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines

Le projet de construction de la centrale hydroélectrique de Mpanda a été initié et lancé par le Gouvernement du Burundi avec pour objectif d'augmenter la capacité d'énergie électrique du pays.

Les travaux se sont arrêtés en 2017 suite aux contraintes budgétaires.

Dans le souci de sauver ce projet, le Gouvernement du Burundi a cherché un partenaire privé pour la reprise de ces travaux.

C'est dans ce cadre qu'en date du 23 septembre 2020, le Conseil des Ministres avait analysé ce dossier relatif à cette centrale et avait autorisé la poursuite du Projet avec comme préalables :

- Revoir la clé de répartition pour vérifier que le contrat entre les parties est gagnant- gagnant en s'assurant que l'apport de l'Etat surtout en nature (eau, terrain, etc..) a été correctement pris en compte ;
- Que les techniciens évaluent le capital, déduisent les charges et que le bénéfice soit partagé au prorata de l'apport de chacun ;

- Prévoir les frais d'amortissement pendant tout le temps d'exploitation de la centrale ;

D'autres recommandations avait été formulées à savoir :

- Chercher tous les contrats de sous-traitance qui ont été conclus en devises alors que la monnaie qui a cours légal est le Frbu et chercher la traçabilité de l'utilisation de ces dernières et sanctionner les fautifs conformément à la loi ;
- Faire un avenant pour les contrats qui ont été mal négociés et qui risquent de causer des pertes à l'Etat (cas des contrats entre la REGIDESO et la société INTERPETROL, etc..).
- Vérifier pourquoi la REGIDESO ne vend pas toute l'énergie disponible alors que les clients en demandent.

L'analyse de ce dossier portait sur les réponses apportées à ces préalables.

Après analyse des réponses apportées aux préoccupations qui avaient été exprimées, le Conseil des Ministres les a trouvées satisfaisantes et a adopté le projet, le promoteur ayant accepté notamment de développer des projets connexes en construisant les écoles, les centres de santé dont la convention devra préciser le nombre, et de prévoir un montant de 48.000 dollars américains par an comme fonds d'amortissement de l'infrastructure.

A cet effet, le Conseil a demandé à la REGIDESO de :

- Montrer qu'elle est capable de distribuer l'électricité à la population
- S'assurer que l'énergie disponible ou à produire ultérieurement sera distribuée
- Anticiper en mettant en place un circuit d'extension du réseau de distribution d'électricité avant la fin de la construction des barrages en cours
- S'approvisionner en compteurs d'électricité en quantité suffisante afin que toutes les demandes soient satisfaites.

S'agissant des autres recommandations transversales (contrats de sous-traitance et contrats mal négociés) qui nécessiteraient une coordination au haut niveau pour être mises en œuvre, le Conseil a recommandé au Ministère en charge de l'énergie de continuer le travail à son niveau en attendant cette coordination.

8. Mémoire d'entente entre la société publique russe de l'énergie atomique « ROSATOM » et le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines de la République du Burundi sur la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines

Au Burundi, le besoin en énergie reste un défi majeur. Selon le Programme National de Développement 2018-2027, le Burundi aura besoin d'au moins 400Mw pour son industrialisation et 412 Mw pour le secteur des mines.

Avec les projets énergétiques en cours, en 2026 on aura atteint une production de 245 Mw, mais un déficit de 566 Mw sera observable par rapport aux besoins.

Néanmoins, avec les différents minerais dont dispose le Burundi, dont l'uranium, il y a lieu de diversifier la production de l'énergie pour combler ce besoin. Selon les informations disponibles un gramme d'uranium produit de l'énergie électrique égale à celle produite par une tonne de pétrole.

Dans le passé, plusieurs organisations ont exprimé l'intention de coopérer avec le Burundi dans ce domaine mais rien ne se concrétisait.

Il est alors impératif que le Burundi avance avec des organisations solides de renommée internationale afin d'être rassuré de la concrétisation des engagements pris vis-à-vis de ce projet.

C'est dans ce cadre que la société russe « ROSATOM » a été approchée afin de développer une coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique à travers une mise en place d'une centrale nucléaire capable de relever ce déficit énergétique.

La signature de ce Mémoire d'entente permettra le début du partage des informations pertinentes entre le Burundi et ROSATOM.

Ce Mémoire d'entente permettra par la suite la négociation d'un accord intergouvernemental entre la Fédération de Russie et le Gouvernement du Burundi pour commencer les études de mise en œuvre de ce projet.

A l'issue de l'analyse, le Conseil des Ministres a autorisé la signature de ce Mémoire d'entente afin de permettre la poursuite du processus.

9. Projet d'ordonnance ministérielle portant fixation des tarifs des actes médicaux, d'hospitalisation, des examens para-cliniques et des dispositifs médicaux dans les formations sanitaires et publiques et sous conventions, présenté par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida

La tarification des actes médicaux, d'hospitalisation, des examens para-cliniques et des dispositifs médicaux actuellement utilisée date de 2001 et ne correspond plus à la réalité.

Cela entraîne un très faible niveau des recettes et compromet la viabilité des formations sanitaires, car les actes et prestations médicales ne sont pas remboursés conformément aux coûts réels.

Les assurés de la Mutuelle de la Fonction Publique sont obligés de payer des suppléments, ce qui entraîne une augmentation des charges sur les ménages.

Les études réalisées 2012 et en 2019 ont montré que les coûts de la Mutuelle de la Fonction Publique sont de loin inférieurs à ceux fixés après analyse du coût de la prestation qui a augmenté au fil du temps à cause de la dépréciation de la monnaie.

Ce projet d'ordonnance est proposé afin de revoir la tarification des actes et prestations médicaux de 2001 qui ne correspond plus à la réalité, et qui n'était d'ailleurs plus respectée dans la plupart des structures sanitaires.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a adopté le projet d'ordonnance mais a recommandé de veiller à ce que les nouveaux tarifs soient scrupuleusement respectés.

10. Divers

Le Premier Ministre a parlé de l'évaluation des Ministères. Dans le souci de faciliter cette évaluation, il a informé que le canevas d'élaboration des rapports ainsi que les critères d'évaluation vont leur être transmis.

Son Excellence le Président de la République a embrayé sur ce sujet en indiquant que la notation peut être administrativement bonne alors que le niveau de satisfaction de la population sur les activités réalisées est bas. Il a alors invité les membres du Gouvernement à se rendre souvent sur terrain pour s'assurer que les rapports produits par leurs techniciens correspondent à la réalité.

Il n'a pas manqué de les interpeller à ne pas hésiter de dégager de leurs fonctions les responsables et les fonctionnaires qui constituent des obstacles à l'accomplissement de la mission que le pays leur a confiée.

Concernant les projets financés par les partenaires techniques et financiers, Son Excellence Monsieur le Président de la République a rappelé que ce sont des projets du Gouvernement et que les ministres doivent les suivre de près.

Dans le budget de l'Etat pour l'Exercice 2021/2022, chaque ministère devra montrer les projets à réaliser ainsi que les sources de financement.

Il a également demandé que les ministères disponibilisent toujours des projets à proposer aux partenaires qui souhaitent appuyer.

Il a enfin demandé de tout faire pour que dans les projets, il n'y ait plus de budgets qui tombent en annulation parce que non consommés.

Fait à Bujumbura, le 04 février 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: [@MAEBurundi](https://twitter.com/MAEBurundi)